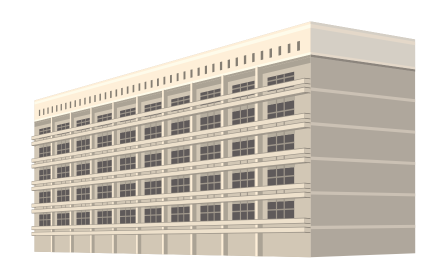
Sécurité incendie au bureau





www.firecomm.gov.mb.ca

Prévenir les incendies et réduire le nombre de blessures et de dommages subis dans les magasins et les immeubles de bureaux peut devenir une réalité au Manitoba. Il suffit que les employés pratiquent des mesures simples de sécurité et de prévention au travail.

Assurer la prévention des incendies sur le lieu de travail

FUMEURS

L'utilisation négligente des articles de fumeurs est une cause majeure d'incendies.
FUMEZ UNIQUEMENT dans les locaux désignés « fumeurs ».
NE VIDEZ JAMAIS le contenu d'un cendrier dans une corbeille à papier.
UTILISEZ UNIQUEMENT des cendriers larges et bien stables.
UTILISEZ UNIQUEMENT des conteneurs en métal pour vider le contenu des cendriers.

ÉLECTRICITÉ

L'électricité est indispensable dans les immeubles de bureaux. Elle ne constitue pas un danger pour qui sait s'en servir. Il suffit de la comprendre et de la respecter pour éviter d'en faire une source d'incendie sur le lieu de travail.

VEILLEZ au nettoyage et à l'entretien convenables des appareils électriques au bureau.
N'UTILISEZ PAS de rallonges de façon permanente.
UTILISEZ UNIQUEMENT les disjoncteurs et les fusibles du calibre prescrits par le fabricant. NE SURCHARGEZ JAMAIS les prises de courant.
METTEZ AU REBUT ou réparez convenablement les fils électriques en mauvais état.
SUIVEZ TOUJOURS le mode d'emploi pour installer et pour utiliser un nouvel appareil électrique.
UN INCENDIE électrique, si petit soit-il, peut provoquer une interruption importante des activités et… la perte de votre emploi.

PRISES MULTIPLES

UTILISEZ-LES en suivant le mode d'emploi et vérifiez qu'elles sont homologuées CSA ou UL.
N'UTILISEZ pas de rallonges avec les prises multiples.
METTEZ au rebut celles qui ne sont pas en bon état.

APPAREILS

LAISSEZ un espace pour la circulation de l'air autour des appareils de chauffage et de tout appareil qui produit de la chaleur (photocopieuses, imprimantes, ordinateurs, etc.).

ÉLOIGNEZ les matériaux combustibles des appareils qui produisent de la chaleur.

ASSIGNEZ à un employé la tâche d'éteindre tous les appareils qui ne sont pas indispensables (cafetières, photocopieuses, lumières, radiateurs d'appoint, etc.) à la fin de chaque journée de travail.

ENTRETIEN RÉGULIER

Un entretien régulier des locaux permet d'éliminer les matières combustibles qui sont susceptibles de déclencher ou d'alimenter un incendie.
ÉLIMINEZ tous les détritus des aires de stockage et de travail.
ASSUREZ-VOUS que rien ne bloque les sorties.
ASSUREZ-VOUS que rien ne gêne l'accès au matériel de secours.
ASSUREZ-VOUS que les locaux techniques ne servent pas d'entrepôts.

Un entretien régulier permet de limiter les risques d'incendie et donc d'éviter la destruction de votre lieu de travail et … la perte de votre emploi!

SOYEZ PRÊT.

Lorsqu'un incendie se déclare, la sécurité et la collaboration de tous dépendent de la manière dont les employeurs et les employés y ont été préparés.

OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS :

CONNAÎTRE les règlements d'incendie locaux.
ÉTABLIR, avec les employés, des procédures d'évacuation en cas d'incendie.
INCLURE les employés handicapés dans le processus de planification.
FAIRE des exercices d'évacuation tous les six mois.
REVOIR et mettre à jour tous les plans d'évacuation chaque année.
AFFICHER les numéros d'appel des secours « SUR » ou « PRÈS » de tous les téléphones.
S'ASSURER qu'un responsable connaît les personnes handicapées dont l'évacuation pourrait être retardée et établir un plan d'évacuation sécuritaire à leur égard.

OBLIGATIONS DES EMPLOYÉS :

CONNAÎTRE la sortie la plus proche.
CONNAÎTRE l'emplacement des sorties auxiliaires pour chaque aire de travail.
CONNAÎTRE l'emplacement de l'alarme-incendie la plus proche et savoir comment se servir de cet appareil.
SAVOIR RECONNAÎTRE la sirène de l'alarme-incendie.
CONNAÎTRE l'emplacement des extincteurs et savoir comment s'en servir.



SI L'INCENDIE SE DÉCLARE :

DÉCLENCHEZ l'alarme-incendie immédiatement.

QUITTEZ rapidement les lieux en fermant les portes derrière vous pour bloquer la chaleur et la fumée.

SI vous devez traverser une zone enfumée, allez vers la sortie en rampant pour échapper à la chaleur et à la fumée.

ENTROUVREZ légèrement les portes pour vérifier s'il y a de la fumée.

TOUJOURS prévoir deux voies de sortie pour votre aire de travail.

UNE FOIS sorti, appelez le service des incendies.

SUIVEZ les consignes de sécurité pour le personnel et restez à l'extérieur de l'immeuble.



« Prévenir les incendies sur le lieu de travail, c'est protéger son emploi »

